

6 janvier
1837
Hilaire
Amirault
et
Elisabeth
LeBlanc

Après avoir fait Les publications accoutumés
Dans l'église de S^t pierre, de future Mariage de
D'hilaire Amireau fils Majeur de légitime
Mariage de Jean Amireau et de Marie
Suzanne potier, d'une part.
et délisabeth le Blanc, fille Majeure de
Légitime Mariage de Joseph le Blanc
et de Marie d'entremont d'autre part
ne S'étant trouvé aucun empêchement
à ce légitime, proter un double empêche
ment de Consanguinité de part et d'autre
des quels j'ai dispence d'après l'autorité que
j'ai reçu de Monseigneur L'évêque fraisier
Après avoir observé toutes les formalités
et Règles prescrites par L'église Cath. A.
et Ro. j'ai Reçu aujourd'hui leur
mutuel Consentement et je leur ai donné la
Benediction nuptiale en présence des témoins
Ethienne dentremont et Jean toutS^t.
ethienne a Signé et, Jean toutS^t
a déclaré ne Savoir Signé. marc
f. Amable prêtre Mis X